

# CHARTRE INTERNET



**JURA CH**  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Direction de l'instruction publique  
du canton de Berne



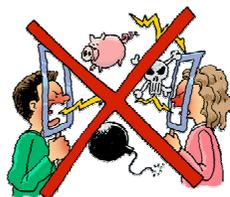
## 9. Diffusion

Je publie sur internet seulement  
avec l'accord de l'enseignant-e.



## 8. Protection

Je ne donne ni mon nom,  
ni mon adresse, ni mon numéro  
de téléphone à des inconnu-e-s.



## 7. Politesse

Je communique de  
manière polie et courtoise.



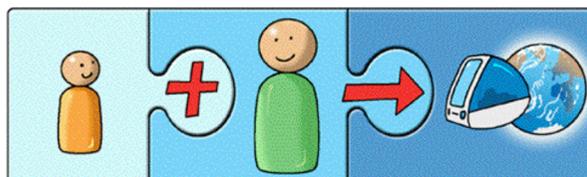
## 6. Courriel

J'envoie et je reçois des courriels en  
rapport avec des travaux scolaires.



## 2. Recherche

J'utilise internet pour rechercher des  
informations en lien avec l'école.



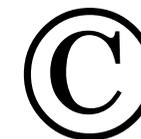
## 1. Encadrement

Je ne vais sur internet qu'en présence  
d'un-e enseignant-e et avec son autorisation.



## 3. Fiabilité

Tout ce que je vois ou que je lis sur  
internet n'est pas forcément vrai.



## 4. Droits

Comme l'exige la loi, je respecte les  
droits d'auteurs et j'indique mes sources.



## 5. Malaise

Lorsque je découvre des contenus choquants,  
j'avertis immédiatement l'enseignant-e.

## Sphère privée

Il existe des lois et des règles de respect qu'il s'agit également d'appliquer en dehors du cadre scolaire. Par exemple la musique est rarement libre de droits. Et la photo ou la vidéo d'une personne ne se publie pas sans son autorisation, même sur des téléphones portables.

Illustrations publiées avec  
l'aimable autorisation du dgeo (VD).